

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_2019_060

Action 1.3 du Papi Tarn-amont (supports de sensibilisation)

L'an deux mille dix-neuf et le cinq novembre, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjouls, sous la présidence de Henri COUDERC.

Étaient présents : André BOUDES, Lionel CAYRON, Patrick CONTASTIN, Henri COUDERC, Simone GÉLY, Daniel GIOVANNACCI, Hubert GRANIER, Serge GRASSET, René JEANJEAN, Madeleine MACQ, Gérard PRÊTRE, Guy PUEL, Guylène PANTEL

Étaient représentés : Claude ALIBERT par Guy PUEL, Bernard POURQUIÉ par Hubert GRANIER

Secrétaire de séance : Hubert GRANIER

Date de convocation : 28 octobre 2019

Délégués du comité syndical		
En exercice : 21	Présents : 14	Pouvoirs : 2
Résultat du vote		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

Le président rappelle que l'action 1.3 « Concevoir des supports de sensibilisation » est inscrite au programme d'actions de prévention des inondations (Papi) d'intention 2019-2020 du Tarn-amont, labellisé en novembre 2018, et doit être lancée courant 2019.

Le président précise que cette action repose sur la réalisation de supports de communication à destination de la population. Les objectifs de ces supports de communication sont d'informer la population sur le fonctionnement des cours d'eau, les phénomènes de crues et d'inondations et de contribuer au développement de la culture du risque sur le territoire. Ces supports de communications seront variés : diffusion d'articles dans la presse, création d'une page internet dédiée sur le site du syndicat, conception de plaquettes/flyers et distribution sur le territoire, participation à des manifestations en lien avec les thématiques "eau, rivières, crue".

Sur la base de la programmation pré-établie, le montant prévisionnel de l'action est le suivant :

- Action de sensibilisation / communication 14 400 € TTC
- Total : 14 400 € TTC

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

- État (FPRNM) : 7 200,00 € (50% du TTC)
- Autofinancement : 7 200,00 € (50% du TTC)
- Total : 14 400,00 €

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

Approuve le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus ;

Autorise le président à solliciter les aides auprès des différents financeurs et à fixer le plan de financement définitif ;

Précise que l'autofinancement sera réparti selon les modalités de calcul définies pour les actions de type 1 c'est-à-dire à 100% sur l'ensemble des membres du SMBVTA selon la clé de répartition votée par délibération DE_2018_041 le 15 mai 2018 ;

Précise que cette opération relève à 20% de la compétence "gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations" (gemapi) et à 80% de la compétence "animer et assurer la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques" ;

Autorise le président à signer toutes pièces se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le président, Henri COUDERC



Signature of Henri Couderc, President of the Syndicat Mixte du Bassin Versant Tarn Amont. The stamp is circular and contains the text: SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT TARN AMONT.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 12/11/2019
et publié ou notifié
le 12/11/2019